

PAYS : LAOS **Ville:** Vientiane
Nom de l'établissement: lycée français international de Vientiane
Secteur géographique: Asie-Pacifique

ACTE N° 21 - 2016/2017 portant sur l'approbation du règlement intérieur de la cantine

Modifications :

- 1) Article 2 : Les absences au-delà de 3 jours peuvent être remboursées... (au lieu de 5 jours)
- 2) Introduction de (article 10)
 - a. Pour le primaire : inscription à la cantine pour 2 à 5 jours /semaine
 - b. Pour le secondaire : engagement d'être demi-pensionnaire 4 jours ou externe

Le Conseil d'établissement dans la séance du 9 mars 2017

- Vu (D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc...),
- Vu les conclusions du Conseil d'école et/ou du Conseil du second degré,
- Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,
- Considérant que 10 membres étaient présents sur les 14 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après avoir débattu s'est prononcé par vote,
- Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 10 présents 10 votants
Suffrages exprimés : 10 pour 0 contre
Suffrages non exprimés: 0
Abstention : 0

Avis favorable **Avis défavorable** **Partage des voix**

Date: 14 juin 2017

Le président du conseil d'établissement,

Signature : le proviseur

